

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 50

Artikel: Etrennes
Autor: Gaillard, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la manière de s'exprimer d'une personne, si elle pourra profiter de la lecture de tel ou tel ouvrage et, au besoin, présenter des observations quand ils voient que le goût du lecteur s'égare. Ce qui profite à celui-ci peut être parfaitement inutile ou même dangereux pour son voisin. La lecture des traités sérieux n'est utile qu'à ceux qui possèdent des bases solides d'instruction dans les matières où ils cherchent à se perfectionner.

En demandant un ouvrage au bibliothécaire, soyez prudent et faites voir que vous cherchez à vous instruire.

N'imitez pas ce type qui, arrivant au comptoir de la bibliothèque, demandait :

— Je voudrais avoir un livre.

— De quel auteur ?

— Oh ! d'une hauteur moyenne ; c'est pour m'asseoir dessus. *Sosthène.*

IL Y A DEUX SIÈCLES

G L y a toujours eu, depuis Noé, des amateurs trop passionnés du jus de la vigne, qui en abusent au lieu d'en user simplement. La lettre ci-dessous, extraite des archives de la commune de Chexbres, montre que LL. EE. prenaient à cœur la conduite des fonctionnaires de leurs dévoués sujets du Pays de Vaud et usaient de mesures radicales envers ceux qui causaient scandale public, négligeaient ou remplissaient mal leurs fonctions.

Généreux, sage, prudent et très honoré

Seigneur Ballif ;

Mes très honorés Seigneurs, les Boursiers et Banderets romands, ont appris tant par la lecture de la procédure qui a été instruite de la part de la bourgeoisie de Chexbres, contre leur maître d'Ecole, que par les débâcles de bouches faites de part et d'autre, comme quoi le dit maître d'Ecole est accusé de se laisser souvent surprendre par le vin, de maltraiter les enfans et de ne prendre pas assés de soin d'apprendre à écrire à la jeunesse, qui lui est confiée. Or après que mes dits très honorés Seigneurs ont meurement réfléchi là-dessus et soigneusement examiné les plaintes faites contre lui, ils ont hirce connu et voulu faire savoir leur intention à Monsieur le Ballif qui est, que d'autant qu'il paroît par les déclarations, que le dit maître d'Ecole a commis un scandale public le jour de la Sainte Communion du mois de zbre dernier, par les yvrongneries, et qu'il n'y a point d'apparence qu'il fasse plus de fruit dans son poste auprès des écoliers, a cause des animosités qu'il y a de côté et d'autre. Monsieur le Ballif le congédiera de son office de maître d'Ecole au jour de Ste-Véronique prochain et fera paier au dit maître d'Ecole sa pension prorrata jusques à ce tems marqué, après lequel tems Monsieur le Ballif choisira et établira avec Monsieur le Ministre du lieu, en conformité du règlement de LL. EE. un autre maître d'Ecole qui soit propre, après l'avoir premièrement examiné, concernant les dépôts survenus acause de cette procédure, mes dits très honorés Seigneurs les ont compensés de part et d'autre ; laquelle sentence Monsieur le Ballif fera savoir aux deux parties pour leur instruction et conduite, le recommandant à la protection divine, je demeure

de Monsieur le Baillif

son très humble serviteur

Fischer, secrétaire des finances romandes.

A Berne, le 19e mai 1724.

L.

SILHOUETTE DE CHEZ NOUS.

MONSIEUR LE PREFET

G U'IL soit à la tête d'un grand ou d'un petit district, le préfet est, avant tout, un personnage considérable. La loi lui confère des pouvoirs si étendus qu'il remplace, en quelque sorte, dans nos campagnes voudoises, le roi ou le vice-roi — lequel a disparu, il est vrai, sans espoir de retour.

Le préfet ne porte aucun des attributs visibles de la royauté. Cependant, s'il n'a ni épée, ni

couronne, il revêt, de temps à autre, une grande redingote noire et un chapeau haut-de-forme qui l'apparenteraient directement au pasteur s'il n'y avait encore l'écharpe. Mais il y a l'écharpe qui est, par dessus tout, le signe distinctif et la manifestation tangible de l'autorité préfectorale. Au diable donc les épées, uniformes, képis, casques à plumaches et chapeaux gansés ! Tout cela n'est plus que de la ferblanterie, de la pacotille pour marchands d'antiquités ! Ce sont des oripeaux qui rappellent un âge où le peuple « gémissait sous le joug des baillis », un âge qui n'a connu ni le droit d'initiative, ni le suffrage universel. Aujourd'hui, c'est la démocratie qui est souveraine, aussi sied-il au préfet de revêtir tout simplement, sur l'habit noir, l'écharpe verte et blanche toute frangée d'or.

Les fonctions de préfet sont « multiples et diverses » comme le dit expressément un vieux manuel d'instruction civique retrouvé, comme par hasard, dans ma bibliothèque. Multiples et diverses, c'est bien le cas. En effet, je vous le demande un peu, quelle relation peut-il bien exister entre celui qui fait arrêter des vagabonds par un gendarme et celui qui, en grande solennité, asserment les conseillers communaux ou installe officiellement, dans sa chaire, un ministre de l'Eglise nationale ?

Le préfet doit tout savoir, tout connaître, tout entendre et tout prévoir. C'est ce qu'on appelle un homme universel. Sa voix est prépondérante dans une infinité de commissions, conseils et comités. Chaque jour, il est appelé à examiner une affaire, étudier un dossier ou trancher un différend. Sans demander l'avis de qui que ce soit, il fixe des amendes selon une gamme établie au préalable par le gouvernement.

Dans nos districts citadins, comme dans nos districts campagnards, au vignoble, sur le plateau et dans la montagne, partout il jouit d'une confiance illimitée et d'un prestige qui ne fait que grandir. Rien ne peut se faire sans lui : il est à l'école, à l'église, dans les municipalités et dans les comités politiques. Il reçoit les gens importants qui sont de passage au chef-lieu de district. Il connaît tous les députés : ceux de son parti d'abord et puis les autres. Il tutoye deux ou trois Conseillers d'Etat et invite chez lui, à la bonne franquette, les Conseillers nationaux auxquels il offre « trois verres à la cave ».

Il va sans dire que les préfets ne sont pas tous du même poids, ni de la même corpulence. S'il en était ainsi, il n'y aurait qu'un seul modèle d'écharpe. Or il y en a plusieurs, je puis vous le certifier. D'autre part, si leurs fonctions sont identiques, il n'en reste pas moins que ces honorables magistrats appartiennent à des milieux très divers. Ils n'ont ni le même caractère, ni la même instruction. Les uns portent encore la barbe comme le « sous-préfet aux champs » d'Adolphe Daudet, d'autres conservent — et c'est le grand nombre — la moustache à « la française », enfin il y en a quelques-uns qui, selon la mode du jour, présentent un visage entièrement glabre. Voici, n'est-il pas vrai, une corporation, si j'ose dire, dont les représentants offrent de sensibles différences. Cependant une chose les unit, les unit fortement et les unira toujours : c'est l'amour des lois. Bien qu'ils ne soient généralement ni musiciens, ni chanteurs de profession, les préfets ont une préférence marquée pour certains hymnes, notamment l'hymne vaudois dont le refrain commence par ces mots :

Et puis que dans ces lieux...

Au temps de ma jeunesse, j'ai connu un préfet que j'admirais beaucoup. Il m'impressionnait toujours par sa haute taille, sa bedaine puissante et sa barbe en éventail. Chaque fois qu'il prenait part à l'installation d'un pasteur, j'aimais à le voir traverser l'église avec l'air auguste de celui qui détient une parcelle du pouvoir et la démarche bien balancée de l'homme qui sait où il va. Installé au premier banc, devant le Conseil de paroisse *in corpore* et les membres de la Municipalité, il écoutait avec une impossibilité olympienne le défilé des discours. Quand son

tour venait de prendre la parole, il se levait majestueusement et commençait à parler d'une voix grave tandis que les regards de l'auditoire se portaient vers la belle écharpe verte et blanche toute frangée d'or.

Ah ! ce n'était pas un préfet comme on en voit tous les jours, je vous en réponds. Il savait, à l'occasion, descendre du piédestal où ses fonctions, comme son goût personnel, l'avaient placé. Il faisait volontiers sa partie de cartes à la pinte et ne craignait pas de prendre avec vous des allures familiaires. Il avait un geste qui était bien à lui et ce geste lui venait de sa longue pratique dans le commerce des draps. Quand il vous offrait une caisse de bouteilles — j'ai oublié de vous dire qu'il était propriétaire de vignes — il vous saisissait par le revers de votre habit, tâtait l'étoffe et ne vous lâchait plus.

— La provision touche à sa fin, disait-il en clignant de l'œil d'un air mystérieux, si vous en voulez, c'est le bon moment !

Inutile de dire qu'on se hâta de lui passer une commande. Quand on ouvrait la caisse, on avait la surprise de découvrir des bouteilles munies d'étiquettes magnifiques portant ces mots en lettres d'or : « Cave du Préfet ».

Jean des Sapins.

ETRENNES

G UATRE jeunes gens, partageant le verre de l'amitié, un soir de décembre, discauраient du tiers et du quart et puisaient de temps à autre dans leur sac à malices, histoire de rire un brin, innocemment, pour le plaisir de sentir chanter leur jeunesse.

Jean, le plus délégué, toujours riche en propositions plus ou moins amusantes ou saugrenues, voyant passer Marc dans la rue, émet avec une sourdine à sa voix naturellement claironnante :

— J'ai une idée ! Si nous faisions une farce à cet ours de Marc ?

— A cet original ?

— A ce misanthrope ?

— A ce gripe-sou ?

renchérissent Louis, Charles et Paul.

— Voyons, reprend Jean, c'est aujourd'hui le 20 décembre ; offrons-lui des étreNNes suggestives, éducatives, anonymes, cela va sans dire.

Et une discussion à bâtons rompus, coupée d'exclamations, d'éclats de rire étouffés, s'engage à têtes rapprochées, lèvres frémissantes d'ironie, yeux pétillants de malice. On tombe d'accord sur les quatre cadeaux — à chacun le sien, — sur le sens général des dédicaces et sur la date de l'envoi.

— C'est dommage que nous ne puissions pas jouer de sa surprise, déclare Charles.

— Voir sa tête, ajoute Louis.

— Connaître ses réflexions... philosophiques.

— L'entendre maudire ou, qui sait, bénir les trop aimables donateurs.

— Il est bien entendu, conclut Jean, en serrant au départ la main de ses camarades, que nul de nous ne vendra la mèche, que nous serons impénétrables à ce sujet et que Marc ne se doutera jamais de quoi que ce soit. Achats en ordre dispersé, expéditions de quatre bureaux, pour que la distribution ait lieu au même courrier.

Le 31 décembre, Marc, ahuri, signe les récipissés de quatre petits paquets, bien à lui destinés. Intrigué, il défile, il ouvre, il trouve :

1) Emballotée comme une poupée en son berceau, une pipe à long tuyau, au foyer étroit et profond, accompagnée d'un briquet à benzine, avec ces mots d'une écriture d'écolier : « la plus hygiénique et la plus économique, brûle lentement et longtemps les feuilles de noyer, qui ne coûtent que la peine de les ramasser et valent tout autant et même mieux que tous les Maryland. Allume-feu valant toutes les allumettes du monde. »

2) Un petit livre de recettes culinaires pour menus simples, copieux, à prix modiques ; et comme attestation : « livre de chevet du célèbre Harpagon, qui s'entendait à faire bonne chère avec peu d'argent. »

3) Une modeste tire-lire, très solide, portant, tapés à la machine sur papier pelure, ces mots : « Reçoit ces petits sous avec autant de satisfaction que les pièces d'or. Ne tente pas les voleurs, est plus sûre par conséquent qu'un coffre-fort et ne risque pas de faire faillite.

4) La photographie d'une famille de douze enfants, superbes de santé, plus vigoureux les uns que les autres, entourant le père et la mère, radieux d'orgueil et paraissant d'une maturité inaltérable, plus voisine de la jeunesse que de la vieillesse. Quelques lignes, en écriture ronde bien moulée, disaient : « Une nombreuse famille est le plus beau, le plus honorable, le plus productif des capitaux; elle contribue à la grandeur de la Patrie, elle mérite la reconnaissance et l'admiration publiques, ainsi que l'a proclamé l'un des plus célèbres hommes d'Etat actuels ».

Marc hésite entre la colère et le rire : « Se fâcher, contre qui ? Se faire de la bile, à quoi bon ! Prendre cela pour ce que ça vaut, pour une rigolade de copains en quête de distractions, c'est la solution la meilleure. Les farceurs se sont seulement trompés de date ; cela ressemble à un poisson d'avril. Se sont-ils aussi trompés d'adresse ? Là, le doute n'est pas possible. En tous cas, l'entente est indéniable. Va pour une montrance concertée et ingénieusement exécutée. »

Et cependant, malgré le secours de sa philosophie, il ne peut réprimer une grimace de contrariété en songeant aux gorges chaudes que doivent faire les donneurs de conseils et à la manière dont ils vont se payer sa tête.

A. Gaillard.

Une recette. — Comment arrivez-vous à vous faire raser si vite ?

— Je dis invariablement au barbier que je ne suis pas pressé.



LE REVENANT DU FAUBLANC

(Fin.)

Enfin le vieux Bernard dit à sa nièce :

— O Nanette, moi qui t'aimais tant, moi qui mettais en toi mes joies et mes espérances, comment as-tu pu me tromper, me témoigner si peu de confiance ! Tu redoutais mes préjugés nobiliaires; pensais-tu qu'ils eussent pu résister à l'affection que je te porte ? Ah ! Nanette, c'est mal, c'est bien mal.

Nanette lui prenait les mains, essayait de le consoler. Mais le pauvre Bernard détournait la tête ; on voyait que son cœur était navré. Enfin, après avoir essayé ses yeux humides :

— Il ne sert de rien de se désoler, dit-il. M. Marindin, avez-vous de la fortune ?

— Sans être très riches, monsieur, mes parents jouissent d'une honnête aisance.

— C'est que Nanette, malgré sa haute naissance, ne sera qu'une fille pauvre. Tout ce que j'ai ce château, les terres qui l'avoisinent, lui appartiendront un jour; mais ce château n'a plus guère de valeur, depuis qu'il est hanté.

— J'en avais entendu parler. Vous croyez donc à de pareilles balivernes ?

— Comment balivernes ? Ah ! j'oubliais que vous êtes partisan des nouvelles idées.

— Oui, monsieur, et avec toute la foi dont un théologien est capable, je soutiens que ces prétendues apparitions sont des fables, et que depuis la mort de Jésus-Christ, Satan n'a plus le pouvoir de nous tourmenter corporellement.

— Ces sentiments sont fort chrétiens, sans doute. Mais comment aller contre l'évidence ? Il y a deux mois, M. A. de Mestral, un de nos hôtes, se moquait aussi de ce qu'il nommait ma

superstition; il a voulu coucher dans la chambre hantée, et le matin, quand il est descendu pour déjeuner, il était pâle comme un mort ; il avait passé une nuit terrible.

— Qu'avait-il donc vu ?

— Un fantôme, vêtu de blanc, secouant des chaînes et fixant sur lui des regards effroyables.

— Ce fantôme ne lui a rien dit ?

— Non.

— Eh bien ! monsieur d'Aubonne, si vous le permettez, je logerais aujourd'hui même dans cette fatale chambre et je me fais fort d'en chasser l'esprit immonde.

— Monsieur Marindin, si vous réussissez, vous mériterez toute ma reconnaissance.

— Oh ! monsieur, ce n'est pas votre reconnaissance que j'implore, c'est votre pardon, pour avoir aimé Nanette.

— Et, ajoute celle-ci, n'est-ce pas, mon bon oncle, vous me pardonnerez aussi ma défiance et mes cachotteries ?

— On verra, on verra. Quand nous serons débarrassés du revenant, nous nous occuperons d'autre chose, répondit le vieux Bernard.

M. le proposant Marindin revint dans la soirée avec trois armes défensives, un testament grec, un pistolet à pierre duement chargé et une épée. Accompagné des vœux de Bernard et de Nanette, il monta à l'appartement condamné.

Avant de se coucher, il se garda bien de fermer la porte à clef. Il voulait donner au fantôme toute liberté d'entrer. Ayant placé auprès de lui le pistolet et l'épée, il se mit à lire son testament grec.

Longtemps il attendit. Enfin, après minuit, heure des crimes, un craquement se fit ouïr dans la tapisserie, vis-à-vis de son lit. Par précaution, M. Marindin avait conservé sa chandelle allumée.

Une porte s'ouvrit, et le fantôme apparut, vêtu de l'accoutrement que nous avons indiqué. Le proposant sauta au milieu de la chambre, et présentant son pistolet au spectre :

— Halte-là ! lui cria-t-il, ou je fais feu.

Puis, en deux enjambées, il le saisit au cou.

— Ah ! monsieur, je vous en prie, ne me tuez pas.

— Je suis ravi, lui répliqua l'étudiant, de trouver un fantôme qui ait peur de la mort. Qui êtes-vous ?

— Grosminet.

— Grosminet ?

— Oui, le fermier.

— Et pourquoi faites-vous donc ce métier de fantôme ? Avouez carrément, ou je vous livrerais sur-le-champ à la justice. Vous savez que LL. EE. de Berne ne plaisantent pas et qu'au bout de la semaine, vous irez vous balancer à l'extrême d'un licou.

— Monsieur, je vais tout vous dire.

— Eh bien ! allons.

— Monsieur, j'ai quelques économies. Alors je me suis dit : si j'achetais le domaine du Faublanc, fameuse affaire ! mais je savais que M. Bernard en voulait un prix énorme. Alors j'ai imaginé ce moyen de le dégoûter du château ; car un château, où il y a des revenants, personne ne l'achète, et il me le cédera à un prix convenable.

— C'est très beau, maître Grosminet, et maintenant nous allons réveiller M. d'Aubonne; vous lui raconterez cette gentille histoire.

— Le faut-il absolument ?

— Sinon, je vous tue place. Choisissez.

Le choix de maître Grosminet ne pouvait être douteux. Il répéta, devant son maître, ce qu'il avait avoué à M. Marindin.

Il expliqua comment, dans une pièce qu'on lui avait abandonnée, pour y remiser des graines et des outils, il s'était aperçu qu'il existait une porte secrète ouvrant sur l'appartement hanté. C'était là qu'il déposait son accoutrement de revenant, chaînes, linceul, etc. Après cette confession, on l'expulsa vivement du château jusqu'à nouvel ordre.

Nanette survint dans le simple appareil d'une beauté qu'on arrache au sommeil. Et cependant,

pendant cette nuit terrible, elle n'avait guère sommeillé.

— Comment, c'était Grosminet ?

— Va te coucher, Nanette. M. Marindin, regagnez aussi votre lit. Désormais, le Faublanc vous sera toujours ouvert.

Peu de jours plus tard, Nanette était Mme Marindin. Celui-ci obtint une cure sur les bords du Léman, et M. Bernard d'Aubonne, ayant vendu le Faublanc, à un bon prix, alla finir ses jours chez sa nièce bien-aimée. Dès lors le Faublanc a passé entre les mains de divers propriétaires; mais le revenant n'a jamais reparu.

J. Besançon.

Le Singe de Tante Aurore suivi de Colette Miroir. de Marianne Muret. — Ed. Spes.

On dirait du Madame Gagnébin par la fraîcheur, la naïveté de l'intrigue, mais d'une Madame Gagnébin modernisée, plus allante, plus primesautière. Une jeune fille obligée de gagner, trouve un emploi d'institutrice chez une grand-tante qui la déguise en respectable chaperon pour en imposer par l'âge à ses petites neveux. L'oncle des enfants tombe amoureux de la vieille démasquée. Tout s'arrange après alerte. Les croquis sont vivants, pittoresques.

Colette Miroir ou la jeune fille courageuse, pourra-t-on dire, se lit agréablement aussi.

L'auteur témoigne de tant de charmantes qualités d'écrivain qu'on ne regrette pas l'évidente facilité avec laquelle elle doit laisser courir sa plume, sans toujours reconstruire un débit ni un plan qui gagneraient à être serrés de plus près.

Tel quel, c'est un livre qui plaira sûrement beaucoup aux jeunes filles qui auront la chance de le recevoir.

Pim.

Bourg-Ciné-Sonore. — Au Bourg: Ramon Novarro. W. S. Van Dike, qui réalisa « Ombres Blanches », a un don marqué pour présenter intelligemment et avec art les magnifiques beautés des mers du Sud. Ramon Novarro joue son personnage avec sensibilité et profondeur, Dorothy Janis, celui de l'ingénue avec une simplicité naturelle qui n'est pas loin d'être irrésistible. A côté de ces acteurs excellents, Renée Adorée et Donald Crip sont parfaits dans des rôles épisodiques.

Chanson Païenne, une œuvre de beauté aussi captivante que les nuages qui chevauchent le ciel des tropiques, aussi calme que les fleurs qui se couchent sur le miroir des eaux, aussi douce que la brise d'été. — Dimanche, deux matinées: 14 h. et 16 h. 15.

Pour la rédaction
J. BRON, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Achetez
— votre Troussseau

AUX TISSERANDS

4, rue Madeleine
Près de l'Hôtel de Ville

LAUSANNE

A. Lévy

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

HERNIEUX

Adresses utiles

Margot & Jeannet

BANDAGISTES

Riponne et Préd-du-Marché, Lausanne

Maison HUBER

Facteurs et Accordeurs de Pianos
fondée en 1896 à Lausanne

Grand choix, DROITS et à QUEUE

Seuls représentants des célèbres marques

BÖSENDORFER, BECHSTEIN